



Strasbourg, le 18 mars 1998

<s:\cdl\ple\34\synopsis.f>

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

**34e réunion
(Venise, 6-7 mars 1998)**

R E S U M E

La Commission:

- a décidé, à la demande de M. Westendorp, Haut Représentant de la communauté internationale en Bosnie et Herzégovine, d'étudier les questions de savoir
 - si les membres de la Présidence doivent être originaires de l'entité pour laquelle ils sont élus;
 - s'il doit y avoir deux co-Présidents ou seulement un Premier Ministre en Bosnie et Herzégovine;
 - si seuls les groupes ethniques respectifs de chaque entité sont des peuples constituants de celle-ci, ou si les trois groupes ont un caractère constituant dans chaque entité.
- a adopté le rapport de M. Scholsem sur la compétence de la Fédération de la Bosnie et Herzégovine en matière pénale, et a décidé de le transmettre au Ministre de la Justice de la Fédération de Bosnie et Herzégovine;
- a pris connaissance du projet de loi sur l'ombudsman de la Republika Srpska, et a décidé de le transmettre aux autorités de la Republika Srpska;
- a adopté le deuxième rapport sur l'avancement de la coopération avec la Croatie, et a décidé de le transmettre à l'Assemblée parlementaire;
- a approuvé les conclusions provisoires relatives aux amendements aux dispositions constitutionnelles albanaises et à la suspension de la Cour constitutionnelle albanaise, qui serviront de base à la discussion future avec les autorités albanaises;

- a décidé, à la demande de M. Godo, co-président de la Commission parlementaire albanaise sur la rédaction de la Constitution, de prendre contact avec le Secrétaire Général et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en vue de la création d'un Groupe de travail sur la propriété immobilière en Albanie, dans lequel la Commission serait représentée;
- a décidé de transmettre une version consolidée des avis sur les projets de lois sur l'organisation du Gouvernement et sur le fonctionnement des ministères aux autorités roumaines;
- a décidé de nommer MM. Maas Geesteranus, Robert et Suviranta rapporteurs sur la loi bulgare sur le statut des parlementaires et sur le projet de loi sur la "lustration";
- a pris connaissance des commentaires de M. Owen sur les projets de lois électorales arméniens présentés par MM. Egorian et Sahakian;
- a adopté l'avis consolidé sur les services de sécurité intérieure et a décidé de le transmettre à l'Assemblée parlementaire;
- a adopté l'avis sur les problèmes juridiques de la coexistence de la Convention des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la Communauté des Etats indépendants et de la Convention européenne des droits de l'homme, et a décidé de le transmettre à l'Assemblée parlementaire;
- a décidé d'examiner la question de la transformation de la Commission de Venise en accord partiel élargi;
- a adopté le rapport annuel d'activités pour 1997, et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

G. BUQUICCHIO

Distribution

Membres

Membres associés

Observateurs

Représentations Permanentes